

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Thalassa Compère

<https://www.cadre21.org/membres/47a9916cd206b1fc471a9cad>

Date d'obtention : 2024-04-19 12:50:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ouvrir la trousse
Rencontrer les personnes impliquées
Se concerter en équipe-école
Assurer la sécurité et la confidentialité
Communiquer avec les parents
Faire les suivis
Analyser la situation tout au long de l'intervention
Contacter les partenaires au besoin

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de prendre le temps d'écouter les jeunes pour mieux diriger les interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Communiquer avec les parents